



Préparation de  
mon testament

Petit guide pratique



# Les questions importantes à se poser!

Pour cette section, n'entrez pas trop dans les détails, car tout sera révisé avec le notaire lors du premier rendez-vous. L'important c'est de savoir dans quelle direction vous voulez aller.

## Quels sont mes souhaits pour mes funérailles ?

Est-ce que je veux être **enterré(e)** ou bien **incinéré(e)** ?

Est-ce que je préfère laisser ce **choix** à mes **proches** ou à mon **liquidateur** ?

Est-ce que je veux un **service religieux** ? Est-ce que je veux **être exposé(e)** ?

Ai-je déjà un **terrain** dans un cimetière ? Ai-je préalablement payé pour des préarrangements funéraires ?

Est-ce que je préfère qu'on célèbre ma vie par **une fête** organisée en mon honneur ?

Est-ce que je veux que mes cendres puissent être enterrées dans une urne biodégradable afin que je puisse devenir **un arbre** ?

Nom du conjoint 1 : \_\_\_\_\_

Nom du conjoint 2 : \_\_\_\_\_

Conjoint 1	Conjoint 2

## Est-ce que je suis pour ou contre le don de mes organes à mon décès ?

Il est possible **d'accepter ou refuser** le don d'organe dans le testament et le mandat de protection. Cette mention est **enregistrée au registre informatisé des dons d'organe** de la Chambre des notaires. L'information est donc accessible plus facilement pour les médecins.

Conjoint 1 :            **Oui, j'accepte.**            **Non, je refuse.**

Conjoint 2 :            **Oui, j'accepte.**            **Non, je refuse.**



# Legs de mes biens

## Comment je souhaite distribuer mes biens?

### Legs particuliers

Est-ce que je souhaite laisser un bien particulier ou une somme d'argent à une ou plusieurs personnes ?

Conjoint 1	Conjoint 2

### Legs universels

Ensuite, tout ce que je n'ai pas énuméré à la section des legs particuliers, je le laisse à qui ?  
Je laisse donc un ensemble de biens à **une** ou **plusieurs personnes** (en indiquant des pourcentages différents).

Cet ensemble de biens peut inclure des immeubles, des comptes bancaires, des placements, du mobilier, une voiture, bref, tout ce qui vous restera à votre décès.

C'est le moment d'inscrire plusieurs scénarios. Pas de panique, si vous n'êtes pas certains de vos choix, vous regarder le tout avec le notaire lors du rendez-vous!!

Scénarios	Conjoint 1	Conjoint 2
1		
2		
3		

# Liquidation de ma succession

## Qui s'occupera de liquider la succession?

(remettre les parts à mes héritiers, fermer les comptes bancaires, payer les dettes, faire ou mandater quelqu'un pour faire les impôts etc.)

Vous pouvez mettre **un ou plusieurs liquidateurs à la fois**.

Le mot d'ordre est de s'assurer que ce sont des personnes de confiance et qui s'entendent bien ensemble.

Scénarios	Conjoint 1	Conjoint 2
1		
2		
3		

## Est-ce que j'aimerais donner une rémunération au liquidateur?

Est-ce que j'aimerais donner une **rémunération** au liquidateur ?

Si oui, **combien** ? (Montant forfaitaire, taux horaire)

Est-ce que vous voulez que ce montant soit **indexé selon le coût de la vie** ?

Liquider la succession peut être une **tâche longue et ardue**, ça vaut parfois la peine de compenser cette personne qui nous rend service en acceptant de le faire. Il est cependant important de mentionner que les dépenses encourues par le liquidateur pour l'exécution de sa charge doivent déjà lui être remboursées par la succession.

Conjoint 1	Conjoint 2



# Enfants mineurs

## Si mes enfants sont mineurs, qui s'occupera d'eux en cas de décès?

Encore une fois, vous devez prévoir plusieurs scénarios, donc choisir plusieurs personnes de confiance. Vous ne pouvez désigner qu'**une personne à la fois** et non un couple. Vous devez indiquer les **mêmes personnes pour les deux conjoints**.

Si vous désignez le conjoint ou la conjointe d'un frère ou une sœur, demandez-vous si, advenant séparation, vous souhaiteriez toujours que cette personne élève vos enfants.

Important, vous devez en **discuter avec les personnes de votre choix** pour s'assurer qu'ils accepteraient de s'occuper de vos enfants.

Choix 1	
Choix 2	
Choix 3	

## Si des enfants mineurs héritent, à quel âge auront-ils leur part?

On parle de tous les enfants qui pourraient hériter aux termes de votre testament (ex. vos enfants, petits-enfants, neveux, enfants d'amis etc.).

Par exemple :

1) À 18 ans : 10% pour un max de 15 000\$ indexé, à 21 ans : 20% pour un max de 30 000\$ indexé et à 25 ans : le reste.

2) À 18 ans : 1/3, à 21 ans : 1/3 et à 25 ans : le reste.

3) Les revenus de placement à 18 ans, la moitié du capital à 21 ans, et l'autre moitié du capital à 25 ans.

Ou tout autre scénario de votre choix pour éviter la dilapidation de l'héritage par des enfants encore trop immatures pour bien gérer l'argent reçu.

# Gestion de l'héritage des enfants



## Qui s'occuperait de gérer l'argent dont les enfants hériteraient jusqu'à ce qu'ils atteignent les âges prévus précédemment ?

Il est possible de désigner les mêmes personnes que vous avez choisies dans la section liquidateurs ou dans la section tuteurs. Vous pouvez également indiquer des personnes différentes.

Ces personnes pourront **remettre l'argent au tuteur** afin que ce dernier puisse payer les dépenses en fonction des **besoins des enfants**, payer eux-même les factures ou remettre certaines sommes aux **enfants lorsqu'ils se ront majeurs** en dehors des moments de remise pour des **besoins précis** (entretien, éducation, soins médicaux, établissement dans la vie etc.)

Scénarios	Conjoint 1	Conjoint 2
1		
2		
3		